

MAIRIE DE  
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 JUILLET 2023

Date de convocation : 27/06/2023

Date d'affichage : 27/06/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet, à vingt heures trente,  
Présents : 10 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,  
Pouvoir : : 1 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses  
Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,  
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ  
Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine,  
M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert, M. DÉLETANG Grégory

Etaient excusés : Mme MUREAU Nicole (a donné pouvoir à M. DRUGEON Francis), M. SERVANT  
Dimitri, Mme DESCORMIERS Cindy, Mme BEAUMARD Angélique

Etait absente : Mme BEGOUIN Gaëlle

Monsieur de CHAMPS Hubert a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

DCM 2023-07-053

4.1. Fonction publique - Personnels contractuels

Service cantine - Emploi permanent d'adjoint technique - Modification de la durée hebdomadaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un poste d'adjoint technique permanent non complet  
a été créé le 8 septembre 2020 au sein de la cantine scolaire.

Compte tenu des effectifs, il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail à compter du 1<sup>er</sup>  
septembre 2023.

Les horaires pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024 sont ainsi fixés comme suit :  
Lundi - mardi - jeudi - vendredi : de 11H45 à 13H30.

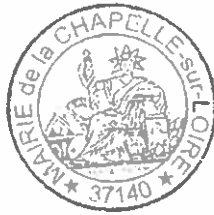
La durée hebdomadaire sera donc de 5,51/35<sup>ème</sup>, soit 5H30.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de fixer la durée hebdomadaire de travail pour cet emploi sur la base de rémunération 5,51/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023

*Pour extrait certifié conforme,*

*Le secrétaire,  
de CHAMPS Hubert*



*Le Maire,  
GUIGNARD Paul*

Envoyé en préfecture le 05/07/2023  
Reçu en préfecture le 05/07/2023  
Publié le - 5 JUL. 2023 *SLOW*  
ID : 037-213700586-20230703-DCM\_2023\_07\_053-DE